

BTS TECHNICO COMMERCIAL REGLEMENT D'EXAMEN

EPREUVES	APPRENTIS			
Nature des épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée
E1 - Français	U1	3	Ecrité	4 H
E2 - Communication en langue vivante étrangère	U2	3	Orale	Préparation : 30 min Interrogation : 30 min
E3 - Environnement économique et juridique	U3	2	Ecrité	3 H
E4 - Négociation technico commerciale	U4	4	CCF (Contrôle en Cours de Formation) - 2 situations d'évaluation	
E5 - Management et gestion des activités technico commerciales	U5	4	Ecrité	4 H
E6 - Projet technico commercial	U6	5	Orale	1 H
Epreuve facultative - EF1 Langue étrangère 2 (1)	UF1			

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte.